



Neuchâtel, le 22 janvier 2010

Un programme de législature bâclé, incohérent et nuisible

Le groupe socialiste au Grand Conseil neuchâtelois a été désagréablement surpris par le Programme de législature 2010-2013 d'un Conseil d'Etat à majorité de droite. Ce document en trois parties n'a aucune unité, comporte de nombreuses contradictions, témoigne d'une pauvreté de vision politique inquiétante et présente un plan financier intellectuellement indéfendable, aux conséquences politiques désastreuses.

Ce programme est tout d'abord bâclé, le document manque d'unité et de cohérence. Aucune ligne, aucun fil conducteur ne relie une première partie où les vœux pieux et les phrases creuses abondent, une deuxième partie qui liste (sans expliquer comment) tout ce qu'il serait intéressant (et le plus souvent coûteux) de réaliser dans le canton et une troisième partie qui expose un plan financier extrêmement rigoureux. Comment financer les beaux projets de la deuxième partie ? Certainement pas en coupant 150 millions en 6 ans comme le propose la troisième ! Comment lutter contre l'appauvrissement du canton de Neuchâtel, si littérairement évoquée dans la déclaration initiale ? Visiblement, le Conseil d'Etat n'a pas de réponse claire à donner à cette question.

Si les deux premières parties (introduction et feuille de route), certes insipides, ne justifient pas à elles seules le vif mécontentement du groupe socialiste, il en va autrement quand on considère l'ensemble, « plan financier » inclus. Celui-ci pourrait sembler à priori séduisant au groupe socialiste, qui soutient l'objectif de redresser les finances de l'Etat : estimer le déficit structurel, puis le résorber en 6 ans, en le divisant entre les départements en fonction du coût comparatif des prestations au niveau suisse.

Pourtant, quand on y regarde de plus près, la méthode du Conseil d'Etat présente de graves défauts, notamment :

- Le déficit structurel est estimé sur la base du budget 2010 (version Conseil d'Etat), alors que c'est un budget de crise. On ne saurait estimer un déficit structurel (écart durable entre recettes et dépenses) en prenant comme référence une année extraordinaire pour des raisons conjoncturelles. L'honnêteté aurait dicté de considérer les comptes cumulés des 5 ou 10 dernières années. Le résultat, moins catastrophique, n'aurait sans doute pas correspondu à la volonté de la droite de démanteler l'Etat.



Parti socialiste
neuchâtelois

- Le Conseil d'Etat estime qu'il faut prendre en compte la moyenne suisse pour le coût des prestations, sans réfléchir aux causes des écarts. Ainsi, le fort taux de divorce du canton, sa moyenne d'âge élevée ou encore les revenus modestes de ses citoyens sont simplement négligés dans les calculs.
- Comparaison n'est pas raison. Le Conseil d'Etat entend se mesurer à la moyenne suisse des coûts, alors qu'on sait que les cantons, malgré la classification fonctionnelle, ont beaucoup de peine, techniquement, à comptabiliser des chiffres comparables.

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste ne prendra pas acte de ce programme de législature et de son plan financier qui, sous couvert de rigueur financière, amène à démanteler des prestations essentielles pour les citoyens : hôpitaux, écoles, culture...

Contacts :

Baptiste Hurni, député et rapporteur, 079/7858882

Christian Mermet, député et président de groupe, 079/3264386